



## Le mot du Directeur

“

*Cher(e)s retraité(e)s,  
En 2024, les Caisses Sociales de Monaco célèbreront 80 années d'existence et accueilleront une nouvelle Caisse : la CMRC, qui viendra compléter le modèle social de la Principauté. En relevant ce défi, nous poursuivons notre mission de Service public, avec tout l'engagement nécessaire pour continuer à vous offrir un service de qualité et d'excellence. Cette année, une Lettre d'information dédiée aux retraité(e)s de la Principauté permet de vous proposer tous les renseignements utiles à vos démarches.  
Bonne lecture.*

Bertrand CROVETTO  
Directeur des Caisses Sociales de Monaco

”



## ACTUALITÉS



### À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

- La Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire devient le gestionnaire de la retraite complémentaire à Monaco pour tous les nouveaux retraités
- Les assurés déjà retraités de la retraite complémentaire resteront gérés par l'AGIRC-ARRCO
- Toutefois, la CMRC pourra leur verser une prestation de bonification

# CMRC

Caisse Monégasque de Retraite Complémentaire

## **i** PRESTATION DE BONIFICATION

Il s'agit d'une allocation versée annuellement, qui compensera le différentiel entre la valeur du point retraite CMRC et celle du point AGIRC-ARRCO

Elle concerne les personnes ayant pris leur retraite de la CAR et de l'AGIRC-ARRCO avant le 31 décembre 2023

Si vous êtes éligible, vous serez contacté directement par le Service Retraite des Caisses Sociales de Monaco au cours du premier semestre 2024

## VALEUR DU POINT CAR

### Revalorisation du point de retraite CAR à partir du 1er octobre 2023

Les Comités de la CAR ont décidé de fixer le point retraite à **21,39 €**, en le majorant de +5,04 %

**i** En octobre, comme chaque année, vous recevrez la notification annuelle d'arrérages de votre pension de retraite, mentionnant son nouveau montant :

- Soit par courrier
- Soit par email avec un lien cliquable vers votre Espace Retraité :
  - Je me connecte à mon Espace Retraité avec mes identifiants depuis la page d'accueil du site internet des Caisses Sociales
  - Je me rends dans : Espace Documentaire > Documents destinés à l'assuré
  - Je clique sur : mes nom et prénom > Prestation Retraite > Arrérage Retraite



# FOCUS : REPRISE D'ACTIVITÉ EN RETRAITE ANTICIPÉE

**Je suis retraité de moins de 65 ans et je souhaite reprendre une activité :**

Je déclare cette activité auprès du Service Retraite pour vérifier que le cumul avec ma pension est autorisé



## PLAFOND DE REVENUS COMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

Plafond annuel 2023 : 11 427, 84 €



## ACTIVITÉS INCOMPATIBLES AVEC LA PERCEPTION D'UNE RETRAITE ANTICIPÉE

- Activités de gestion, de direction ou de gérance pour le compte d'une société à objet commercial
- Toute activité professionnelle avec emploi de personnel

**Si l'activité envisagée ne respecte pas le plafond de revenus ou entre dans l'une de ces catégories :**

Le paiement de la pension sera interrompu pour la durée de l'activité, et jusqu'à 65 ans au plus tard

## MES INFORMATIONS PERSONNELLES

Tout changement de situation pourrait modifier vos droits.

Signalez-nous immédiatement toute modification de votre situation :

- **Changement de situation de famille**  
(concubinage, CVC ou PACS, mariage, divorce, séparation, ...)
- **Déménagement**
- **Reprise d'une activité**



**IMPORTANT :** Pensez à valider votre adresse e-mail et vérifier celle qui est enregistrée sur le téléservice, afin de recevoir les éléments vous concernant par voie dématérialisée.

### Protection des données personnelles

En vertu des dispositions de la loi n° 1.165 modifiée, relative à la protection des informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour en savoir plus sur notre Politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter la rubrique dédiée de notre site internet ou à contacter notre Délégué à la Protection des Données.

Tél. : (+377) 93.15.49.22 - Mail : dpo@caisses-sociales.mc

## CONSEILS PRATIQUES

### LETTE D'INFORMATION ASSURÉS

Retrouvez l'essentiel des informations utiles relatives à vos démarches concernant :

- Les Prestations médicales CCSS
- Les Allocations Familiales



Sur notre site internet ou en flashant ce QRCode



### DÉMATERIALEZ VOTRE DOSSIER PLUS SIMPLE ET PLUS RAPIDE

Pour continuer à recevoir votre Lettre d'Information l'an prochain



## NOUS CONTACTER



### SERVICE RETRAITE

Flor-offices

10, rue princesse Florestine

Rez-de-chaussée

Du lundi au vendredi

De 08h30 à 12h00 - Sans RDV



retraite@caisses-sociales.mc



Tél. : (+377) 93.15.49.59

Veillez à communiquer votre numéro d'immatriculation lors de vos échanges.



caisses-sociales.mc

info-retraite.mc



Caisses-Sociales-de-Monaco



## LES CAISSES SOCIALES DE MONACO S'ENGAGENT



Les Caisses Sociales de Monaco s'engagent avec l'obtention du Label Monaco Welcome en mars 2017 et la signature du Pacte National pour la Transition Énergétique en octobre 2019

